

Plus tard la même année, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont créées à partir de la partie plus au sud des T. N.-O. Le reste du territoire, ainsi que le district de Keewatin et les territoires transférés en 1880, continuent d'être désignés sous l'appellation T. N.-O. Cependant, avec l'abolition de l'assemblée territoriale élue de Regina, les nouveaux T. N.-O. se retrouvent sans gouvernement autonome – en fait, sans aucune structure administrative sauf celle assurée par la RGCNO. Frederick White est donc nommé commissaire. Au départ, il espère être « capable de mener à bien [ses] propres plans » (doc. 158). Cependant, en qualité de commissaire, White est aussi assujéti aux ordres du nouveau ministre de l'Intérieur, Frank Oliver, qui est souvent en désaccord avec ses propositions. D'une façon générale, White constate que le gouvernement est réticent à appuyer l'établissement d'une structure administrative²¹. Les provinces de l'Ontario, du Québec et du Manitoba sont toutes prêtes pour une expansion vers le Nord (leurs limites nordiques actuelles ont été établies en 1912), et il est fort possible que pour Laurier, les efforts administratifs du gouvernement fédéral dans les territoires, qui devaient tôt ou tard relever de nouveau de la compétence provinciale, ne sont qu'une perte de temps.

Pendant ce temps, le ministère de la Marine et des Pêcheries entreprend des patrouilles maritimes dans le nord sous le commandement de Bernier. En juillet 1906, l'Acte des pêcheries est modifiée pour prévoir la récupération des permis de pêche à la baleine dans la baie d'Hudson (dont l'ensemble avait été déclaré comme faisant partie des eaux territoriales canadiennes) et dans l'archipel. Malheureusement, presque aucun document sur l'évolution de cette nouvelle politique n'a pu être retracé. La documentation sur ses conséquences est toutefois abondante dans les dossiers britanniques. La déclaration de souveraineté inattendue du Canada sur la baie d'Hudson déclenche de nombreux échanges animés entre le ministère des Colonies et le Foreign Office. Ce dernier, craignant une contestation de la part des Américains, demande avec insistance la révocation de la nouvelle loi, alors que le ministère des Colonies se porte à la défense de l'action du Canada. Au final, il n'y aura aucune contestation et la modification n'est pas révoquée.

En ce qui a trait à la position juridique du Canada, l'application du nouveau règlement sur la pêche aux baleines représente de loin la plus importante réalisation des expéditions de Bernier. En revanche, Bernier lui-même ne le voit pas de cet œil. Même si aucun autre pays n'a contesté le transfert de 1880, Bernier demande le pouvoir de formuler de nouvelles proclamations de souveraineté sur les îles découvertes par les explorateurs britanniques. Il réussit à faire changer les ordres pour son expédition de 1906-1907 afin de réaliser cet objectif (voir docs 159, 160 et 165 et figure 16). Il formule aussi une revendication non

²¹ Les frustrations de White sont documentées dans ses copies-lettres de T. N.-O., BAC, RG 18, vol. 879.